Image not found or type unknown

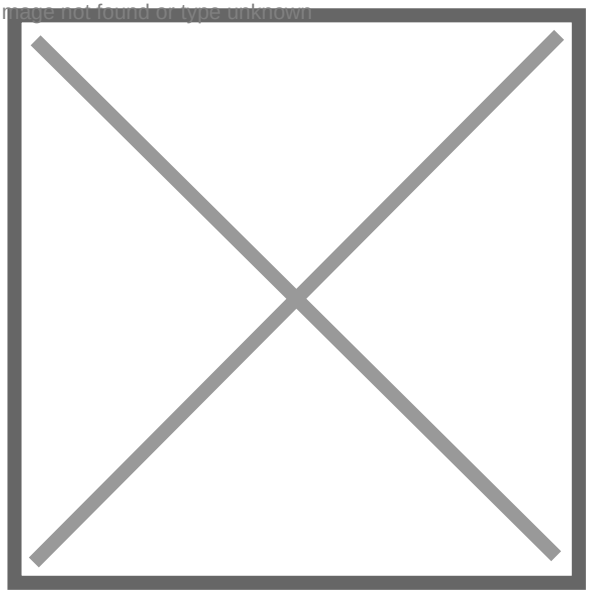

Commissions apres rupture du contrat de travail

Par **juliette2001**, le **26/11/2013** à **07:18**

Bonjour

Un de mes salariés me réclame des commissions sur des contrats signés après la fin de son CDD. Je tiens à préciser que son CDD n'a pas été renouvelé de son propre chef : il n'a pas souhaité le renouveler. Ces commissions sont elle dues ?

MErci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés